

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES

PETR Garrigues et Costières de Nîmes – Communauté d'Agglomération de Nîmes  
Métropole – Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence



Décembre 2021

## **ENTRE**

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes (PETR)**, représenté par son Président, Monsieur Rémi NICOLAS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 16 décembre 2021 ;

**La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (CANM)**, représentée par son Président, Monsieur Franck PROUST, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 13 décembre 2021 ;

**La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)**, représentée par son Président, Monsieur Juan MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 13 décembre 2021 ;

D'une part,

## **ET**

**L'État**, représenté par la Préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON ;

D'autre part,

## **EN PRÉSENCE DE**

**Le Département du Gard**, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération de l'assemblée départementale du 27 mai 2021;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 1 - Objet du contrat</b> .....	<b>4</b>
1.1. Présentation du territoire signataire.....	5
1.1.1 Un territoire charnière .....	5
1.1.2 Démographie et habitat .....	6
1.1.3 Equipements, services et commerces .....	7
1.1.4 Economie et emploi.....	8
1.1.5 Cadre de vie, paysages, culture et patrimoine.....	11
1.1.6 Mobilités locales et accessibilité au territoire.....	12
1.1.7 Les énergies et transition écologique.....	14
1.1.8 Synthèse des enjeux au regard des 3 piliers du CRTE .....	16
1.2. Principes d'élaboration du CRTE .....	17
1.3. Présentation des dispositifs en cours sur le territoire .....	18
<b>Article 2 – Ambition du territoire</b> .....	<b>19</b>
2.1 : Présentation des enjeux et orientations stratégiques .....	19
Orientation 1 : Déployer un modèle de développement favorisant l'équilibre territorial et la cohésion sociale .....	20
Orientation 2 : Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable.....	20
Orientation 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée.....	21
2.2 : Armature du CRTE .....	23
<b>Article 3 – Le Plan d'action</b> .....	<b>26</b>
3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	26
3.2. Validation des actions .....	26
3.3. Les actions de coopération interterritoriale .....	26
<b>Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie</b> .....	<b>27</b>
<b>Article 5 - Engagements des partenaires</b> .....	<b>27</b>
5.1. Dispositions générales concernant les financements .....	27
5.2. Le territoire signataire.....	28
5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	28
5.4. Engagements du Département .....	29
5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	29
<b>Article 6 – Gouvernance du CRTE</b> .....	<b>30</b>
6.1. Le comité de pilotage .....	30

6.2. Le comité technique .....	30
6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets .....	31
<b>Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE .....</b>	<b>31</b>
<b>Article 8 - Résultats attendus du CRTE.....</b>	<b>31</b>
<b>Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE .....</b>	<b>32</b>
<b>Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE.....</b>	<b>32</b>
<b>Article 11 - Résiliation du CRTE .....</b>	<b>32</b>
<b>Article 12 – Traitement des litiges .....</b>	<b>32</b>
<b>Sommaire des annexes .....</b>	<b>34</b>

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le présent contrat s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement / Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique, signé le 05 juillet 2021.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du Plan de Relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

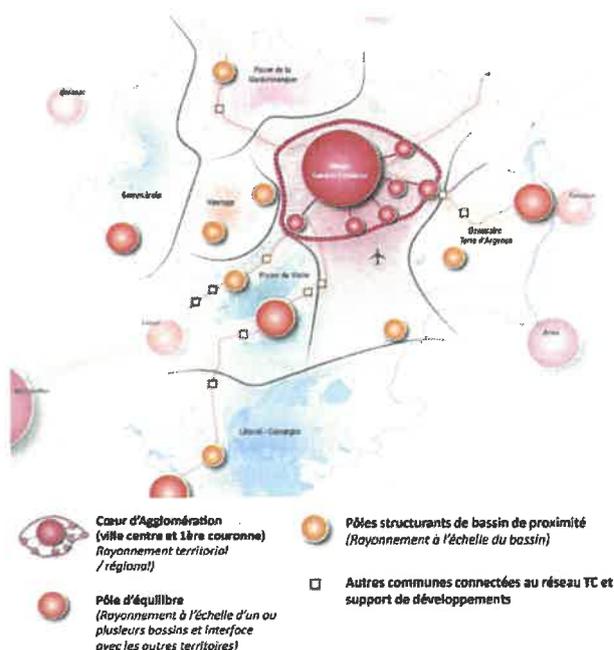
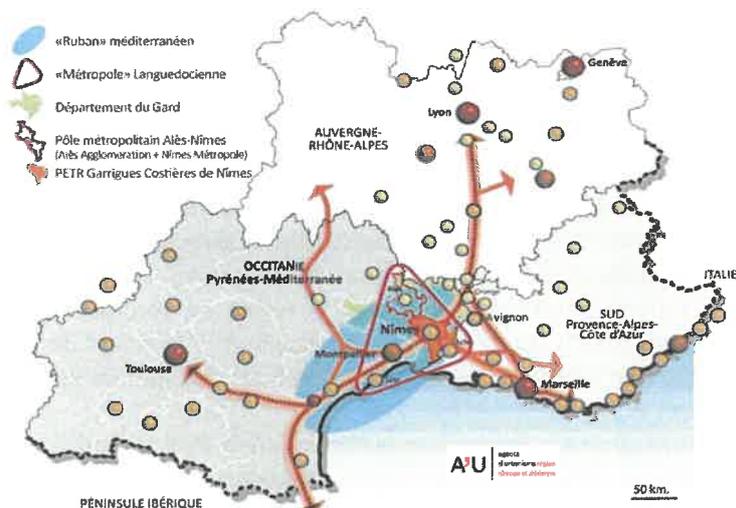
Le contrat vise à contenir l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire<sup>1</sup>

### 1.1.1 Un territoire charnière

Sa position stratégique et son niveau de desserte permettent au territoire d'être connecté à l'Europe du nord, à l'Italie, et à l'Espagne. Il occupe une position de « pont » interrégional à l'Est de la région Occitanie, aux franges des Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, à la croisée des grands axes de communication du Sud-Est (axes languedocien, provençal et rhodanien).

#### PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES : un territoire charnière



C'est un pivot au sein du « ruban » méditerranéen identifié au SRADDET, notamment dans l'espace métropolisé Sète-Montpellier-Alès-Nîmes, entre les deux polarités de Montpellier et de Marseille. Nîmes Métropole forme avec Alès Agglomération le pôle métropolitain Nîmes-Alès (3ème force économique d'Occitanie). L'armature territoriale définie dans le SCOT structure le territoire sur la base de 3 composantes : le Cœur d'Agglomération (Nîmes et les communes de la première couronne), le pôle d'équilibre de Beaucaire ayant un rayonnement et un rôle d'interface avec les autres territoires et les pôles structurants de bassins de proximité (St-Gilles, Bellegarde et St-Geniès-de-Malgoirès).

Source : carte de l'armature urbaine du territoire (SCOT Sud Gard)

### Chiffres clés 2021<sup>2</sup>

- PETR Garrigues et Costières de Nîmes : 44 communes pour 293.474 habitants, 2 EPCI.
- Nîmes Métropole : 39 communes pour 262.108 habitants.
- Beaucaire Terre d'Argence : 5 communes pour 31.366 habitants.
- 3 pôles urbains : Nîmes (151.875 hab.), Beaucaire (15.857 hab.), Saint-Gilles (13.893 hab.).
- 60 % des communes du territoire comptent moins de 3.000 habitants.

<sup>1</sup>Réalisé avec la contribution de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne et le cabinet Terre d'Avance.

<sup>2</sup> Source INSEE : population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021

### 1.1.2 Démographie et habitat

#### Un dynamisme démographique à relativiser selon les territoires

Démographiquement, la dynamique annuelle de croissance connaît un ralentissement récent (0,22% par an de 2013 à 2018 contre 1,31% de 2008 à 2013), notamment du fait d'un solde migratoire qui devient négatif (-0,17%).

Près de 90 % des habitants résident sur Nîmes Métropole et plus de 50 % dans la ville centre de Nîmes.

Les deux autres pôles urbains importants du territoire de taille équivalente, Beaucaire et Saint-Gilles, accueillent environ 10 % de la population totale, mais observent une stagnation démographique (respectivement -0,4 % et +0,2 %). Les communes les plus dynamiques démographiquement (avec un taux annuel supérieur à 1,5 %) sont situées sur les franges nord-ouest (Vaunage-Gardonnenque) et nord-est (Garrigues), ainsi qu'en limite des deux EPCI (est Costières). Si la population du territoire est plutôt jeune (47,9 % de moins de 39 ans en 2018), elle est en cours de vieillissement puisque la part des plus de 60 ans a augmenté de plus de 2 points entre 2013 et 2018.

#### Des revenus faibles et de profondes inégalités

En 2018, les revenus médians par unité de consommation sont inférieurs<sup>3</sup> au niveau départemental (20 020 €). Le territoire présente une disparité de revenus importante avec un rapport pouvant aller de 1 à 18 entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés. Ce sont les communes les plus dynamiques, notamment celles de la Vaunage, qui présentent les revenus les plus élevés alors que les revenus médians par unité de consommation ne dépassent pas 18 000 € sur les 3 principales communes. La précarité des habitants est principalement liée à l'insuffisance d'emplois offerts sur le territoire où le niveau de chômage moyen atteint les 19,2 % de la population active<sup>4</sup> (17,4 % en Occitanie) et le taux de pauvreté est supérieur à 22% (19,8 % dans le Gard).



En outre, entre 30 à 40 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, malgré le bénéfice d'un climat méditerranéen réduisant les besoins en chauffage (- 20 % par rapport à la moyenne nationale), ceux-ci demeurent un poste trop élevé dans leur budget (60 % de la consommation énergétique des logements aux performances énergétiques assez basses<sup>5</sup>).

#### Un parc de logements monotype et sectorisé

Le territoire se caractérise par un taux de propriétaire de 52,1 %<sup>6</sup> situé dans la moyenne de l'Occitanie. L'agglomération nîmoise compte 17,7 % de logements locatifs sociaux en 2017, avec une offre concentrée à 86% à Nîmes dont 45 % dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU). Le parc locatif privé est également concentré à Nîmes, mais aussi à Saint-Gilles. Par ailleurs, 82% des logements locatifs sociaux de la CCBTA sont situés sur la commune de Beaucaire.

On observe surtout, en dehors des 3 pôles urbains du territoire, une absence de diversité des typologies de logements et des statuts d'occupation des résidences principales. L'offre s'avère inadaptée, en particulier pour les ménages les plus modestes, avec notamment près de 7 000 demandes de logement social non satisfaites sur Nîmes Métropole.

En outre, l'étalement urbain et la périurbanisation font perdurer une ségrégation socio-spatiale apparue dans les années 1970. Les ménages précaires et captifs sont ainsi maintenus dans le parc locatif des pôles urbains, tandis que les ménages pouvant accéder à la propriété et plus mobiles partent dans les communes des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes de ces mêmes pôles urbains.

La part des logements vacants sur le territoire est dans la moyenne départementale et régionale (environ 8 %). Elle se concentre dans les cœurs des villes et des villages de même que la non décence

<sup>3</sup> 19 550 € sur Nîmes Métropole et 18 930 € sur Beaucaire Terre d'Argence.

<sup>4</sup> 18,6 % sur Nîmes Métropole et 19,7 % sur Beaucaire Terre d'Argence.

<sup>5</sup> 2/3 des logements de Nîmes Métropole sont classés D à F.

<sup>6</sup> 51,7 % sur Nîmes Métropole et 58,5 % Beaucaire Terre d'Argence.

liée à la vétusté du parc. A la marge, l'habitat dégradé et indigne est une réalité non négligeable avec une spécificité plus marquée en copropriété<sup>7</sup>.

Néanmoins, la performance énergétique du parc immobilier est globalement bonne avec 71% des logements dont le DPE est exploitable sont de catégorie C ou D (7,2% relèvent de la catégorie A et B). Les passoires énergétiques représentent seulement 4,6% des logements<sup>8</sup>. Sur les modes de chauffages, l'électricité chauffe plus de la moitié des résidences principales du territoire et le gaz naturel un tiers des foyers. L'utilisation des chaudières à fioul pour parvenir au besoin en chauffage domestique est plus minoritaire (7 % des foyers). Les marges de progression sur le chauffage urbain restent cependant importantes même si un réseau de chaleur<sup>9</sup> se déploie notamment les quartiers Ouest de la Ville de Nîmes.

### **Des quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrant précarité, absence de mixité et logements obsolètes**

- 9 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), sur les 3 pôles urbains, représentant environ 15 % de la population du territoire.
- 7 QPV sur Nîmes Métropole dont 3 inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et 1 Territoire de Veille Active.
- 1 convention NPNRU 2019-2029 en préfiguration sur Nîmes Métropole, à la suite de la convention NPNRU 2005-2015.

#### **1.1.3 Equipements, services et commerces**

##### Un bon niveau d'équipements et de services qui cache des disparités

Avec 40 services et équipements pour 1 000 habitants, le territoire dispose d'un taux de couverture en équipements plutôt satisfaisant qui cache néanmoins certaines disparités. En effet, le territoire est fortement polarisé par la ville centre dotée des principaux équipements métropolitains (éducation et formation, santé, administration, culture, sports...). Cette forte concentration profite modérément aux communes environnantes même si on dénombre une offre complémentaire de musées et espaces culturels (bibliothèques et médiathèques) sur le reste du territoire.



On constate également d'importantes disparités entre la ville centre, les premières communes périurbaines du territoire et ses franges, dans l'offre d'équipements et de services de proximité (notamment en ce qui concerne les structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance). Bien que l'offre soit très importante en assistantes maternelles, elle reste faible en relais d'assistantes maternelles ou en micro-crèches.

Le niveau d'équipements sportifs au sein du territoire, plus faible que la moyenne régionale, montre des carences similaires : difficulté à suivre l'évolution démographique et ses besoins croissants, principalement en terrains de grands jeux (terrains de football), gymnases et salles omnisports.

L'offre en équipements et services de santé est quant à elle plutôt bonne, notamment sur Nîmes Métropole placée dans la moyenne nationale des agglomérations de plus de 200 000 habitants pour le ratio de médecins généralistes et spécialistes (120 et 185 pour 100 000 habitants). Pour autant, il n'en demeure pas moins qu'une diminution de près de 20 % des praticiens généralistes, un vieillissement de la population annoncé et une croissance démographique modérée risquent d'aggraver sérieusement cette situation.

<sup>7</sup> Parc privé potentiellement indigne sur Nîmes Métropole de 8 736 logements. Concentrés sur Beaucaire, où environ 30% du parc de logements du centre ancien est en copropriété, une centaine de ces logements sont dégradés.

<sup>8</sup> A titre de comparaison le nombre de passoires thermiques représente 5,9% des logements sur le territoire Vidourle Camargue.

<sup>9</sup> Réseau géré par Nîmergie, Mix énergétique : 57% par UVE (incinération des déchets) et 43% par gaz (source : Diagnostic PCAET NM).

En outre, l'ensemble du territoire bénéficie du pôle santé de Nîmes (CHU, cliniques...) et de la proximité de deux métropoles très bien équipées dans ce domaine (Montpellier et Marseille).

#### Une offre commerciale bien dimensionnée<sup>10</sup>

Le bassin de consommation est bien pourvu en matière d'offre commerciale, notamment sur Nîmes où les commerces nîmois captent 62% de la dépense totale. Le développement des zones d'activités dans les années 2000 a permis de limiter l'évasion<sup>11</sup>, et même de capter des consommateurs dans un rayon de 45 minutes, sans souffrir de la concurrence de Montpellier et d'Avignon.

Au-delà du pôle commercial majeur de Nîmes, le territoire est doté de pôles intermédiaires essentiellement situés aux entrées de l'agglomération nîmoise ou à Beaucaire proposant une offre dense et diversifiée grâce notamment à de grandes surfaces généralistes (hyper / super) permettant d'offrir localement du choix aux consommateurs (5 pôles concernés). En revanche, en milieu rural, l'offre est plus faible et centrée sur les besoins courants.

Toutefois, il n'y a pas aujourd'hui de besoin significatif d'augmentation de l'offre commerciale. Il s'agit surtout de maîtriser son développement afin d'éviter de générer des friches commerciales et d'accompagner son adaptation aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, retour à la proximité) avec une évolution des formats de vente.

### **1.1.4 Economie et emploi**

#### Un niveau de formation peu élevé, mais un enseignement supérieur en développement

Le niveau de qualification moyen de la population est en retrait sur le territoire : Nîmes Métropole se situe ainsi en dessous d'agglomérations de taille similaire avec moins de 30 personnes très qualifiées pour 100 personnes peu qualifiées (contre plus de 100 sur la métropole Montpellieraine par exemple).

Si la part du baccalauréat dans le diplôme le plus élevé au sein de la population de 15 ans ou plus est dans la moyenne de l'Occitanie, en revanche la part d'un diplôme de l'enseignement supérieur est sous représentée sur le territoire (27,1% pour Nîmes Métropole et 19,8% pour Beaucaire Terre d'Argence) par rapport à la moyenne régionale (28,8 %) portée par les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier (45,5% et 41,8%). Les chiffres des diplômés CAP et BEP sont quant à eux similaires aux chiffres nationaux.

Toutefois, la hausse de près de 20 % entre 2005 et 2015 des effectifs en formation professionnelle post-bac et dans l'enseignement supérieur (contre 10% dans l'ex Languedoc-Roussillon) est un signe de l'attractivité des filières locales. Celles-ci sont accompagnées par le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès dont le projet de territoire propose un axe fort de développement autour de l'enseignement supérieur, de la formation post-bac, de la recherche et de l'innovation.



Sur Nîmes Métropole, les pôles et établissements d'enseignement supérieur nîmois (Université autonome UNîmes, pôle santé du CHU Carémeau (faculté de médecine), institut Vatel et IUT...) comptent 13 200 inscrits, ce qui fait de Nîmes, le troisième pôle universitaire occitan après Toulouse et Montpellier.

<sup>10</sup> D'après le Diagnostic commercial du bassin de consommation de Nîmes Métropole (CCI du Gard).

<sup>11</sup> Une évasion très faible sur les produits alimentaires (6%) et contenue sur les produits non alimentaires (14%), effectuée principalement en vente à distance.

## Une économie spécialisée et marquée par la prédominance de Nîmes Métropole



L'économie du territoire est essentiellement présentielle. En effet, plus de la moitié des établissements (pour 60% des effectifs salariés) exerce une activité dans le secteur des services et 20% dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration. Les chiffres observés à l'échelle du territoire reflètent les caractéristiques du tissu économique de Nîmes Métropole qui concentre la très grande majorité des établissements et des emplois. Toutefois, des spécificités territoriales existent, notamment sur Beaucaire, avec un appareil productif plus présent<sup>12</sup>.

La volonté de Nîmes Métropole de développer les filières d'excellence (gestion et prévention des risques, aéronautique, drone et sécurité civile...) permet de se spécialiser sur ces filières et de créer des écosystèmes structurés et performants. En parallèle, la poursuite de l'aménagement stratégique de ZAE structurantes (plateforme aéroportuaire, Magna Porta), ou le renouvellement de sa principale ZI (Porte Ouest / Saint-Césaire) visent à desserrer l'emprise économique de la ville centre tout en confortant un cœur d'agglomération ouvert sur le territoire.

Néanmoins, le taux de chômage des jeunes est une problématique partagée avec un taux supérieur à 33%<sup>13</sup> sur les deux EPCI contre 27% au niveau national. Il est davantage marqué pour les jeunes femmes où ce taux dépasse les 36% sur Nîmes Métropole (soit +8.5 points de % par rapport au taux national).

Par ailleurs, la part des jeunes non-insérés (ni emploi, ni scolarisation) dépasse également les chiffres observés au national et régional (19,2% versus 17,4% en Occitanie).

Ce constat est appuyé par une dynamique de créations d'emplois plutôt modeste (+ 0,12% de 2013 à 2018 contre +0,64% en Occitanie), voire négative sur la Terre d'Argence (-0,4%).

Paradoxalement, on dénombre 3 608 entreprises créées sur le territoire en 2019, soit un taux de création de 15,9% (16.3% en France), avec une surreprésentation des créations dans le secteur du commerce / transport / hébergement et restauration.

La crise sanitaire a eu des impacts variés sur le territoire, on constate notamment entre 2019 et 2020 une baisse du nombre de fermeture d'entreprises à Nîmes Métropole mais une hausse sur la Terre d'Argence. La baisse de l'emploi salarié privé entre 2019 et 2020 reste modérée sur Nîmes Métropole (entre 0 et -2,2%) mais plus conséquente sur la Terre d'Argence (entre -2,2% et -9,1%)<sup>14</sup>.

Enfin, il est à souligner une dynamique de transformation environnementale des acteurs économiques avec 210 entreprises et artisans sur le territoire qui ont été certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dont 94 sur Nîmes selon la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard.

L'activité économique est par ailleurs fortement encadrée par un foncier économique qui se raréfie. Le projet Magna Porta à proximité de la nouvelle gare TGV porte en ce sens une stratégie d'accueil importante pour le territoire (60 ha) complétée par le développement de la plateforme aéroportuaire (11 ha), l'extension de la zone Mitra (20 ha) et le projet de la zone Nîmes Sud ex base de travaux de la LGV (10 à 15 ha). En parallèle, Nîmes Métropole s'attache à développer une nouvelle offre à travers des opérations de réinvestissement urbain : les quartiers actifs durables mixtes de la Porte Ouest de Nîmes (80 ha) – 1<sup>er</sup> secteur opérationnel Marché Gare (20 ha) et Porte Sud de Nîmes sur Caissargues (40 ha).

Sur Beaucaire Terre d'Argence, seulement 6 hectares restent disponibles dans la zone existante de Vallabrègues. Les projets de nouvelles zones à moyen terme à Bellegarde (20 et 5 ha) ou d'extension à Jonquières Saint-Vincent (4 ha) viendront renforcer le potentiel de développement économique du territoire.

<sup>12</sup> En 2015, 20,2 % des établissements de BTA sont dédiés aux activités agricoles et industrielles contre 8,6 % à Nîmes Métropole.

<sup>13</sup> INSEE RP 2018

<sup>14</sup> Observatoire des impact territoriaux de la crise

### L'agro-alimentaire, une filière stratégique malgré la déprise agricole

L'agriculture est une réalité physique, paysagère et économique avec 1302 exploitations agricoles recensées<sup>15</sup> sur le territoire dont elle occupe les ¾ de la superficie. Les terres agricoles représentent une richesse de premier plan par la diversité des terroirs, leur qualité agronomique et la présence du réseau d'irrigation du Bas Rhône Languedoc. L'activité agricole est aussi à l'origine d'une économie ancrée sur le territoire avec des exploitations notamment arboricoles, des organismes de recherche, des services aux exploitants et des industries alimentaires.



Néanmoins, elle a enregistré un fort recul (52% des exploitations ont disparu en 20 ans) lié à des dynamiques agricoles propres (agrandissement des structures, conjoncture économique, abandon des cultures pérennes), mais également à la pression urbaine et foncière (vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions, contraintes pour l'installation ou la transmission/reprise d'activité). Ces phénomènes, qui représentent toujours une menace importante pour l'économie agricole et la qualité paysagère, sont pris en compte par les acteurs de la filière (accès au foncier agricole facilité pour de jeunes exploitants, promotion des produits locaux).

Malgré ce constat, le potentiel de développement du secteur agricole est avéré, que ce soit pour l'exportation de la production générée sur le territoire ou pour couvrir les besoins locaux importants, grâce à la proximité entre les filières locales de production (notamment le maraîchage) et les bassins de consommation importants du territoire. Aujourd'hui, 1 exploitation sur 5 valorise déjà sa production en circuits-courts et la dynamique des circuits courts agricoles est très active avec 21 modalités de vente identifiées autour de 91 lieux de distribution (soit 900 commandes régulières). Le Gard est le deuxième département français en nombre de producteurs Bio<sup>16</sup>. Sur le territoire, on dénombre 254 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique en 2019 à l'échelle du territoire soit 15,6% de la SAU.

#### **Des terroirs d'excellence**

- 6 grands secteurs agricoles : Gardonnenque (viticulture, céréales), piémont des Garrigues (oléiculture), Vistrenque (céréales, maraîchage), plateau des Costières et la plaine alluviale Beaucaire Bellegarde et Fourques (arboriculture, viticulture), petite Camargue (riziculture).
- Des productions locales typiques et de qualité labellisées AB, AOC, AOP ou IGP (vin, olive, fromage, fraise...).

#### Une forte attractivité touristique à conforter

Son environnement naturel de qualité, son climat méditerranéen et son patrimoine culturel et historique dense confèrent au territoire une forte attractivité touristique confortée par la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, générés principalement par la ville de Nîmes). Mais, cette attractivité touristique n'irrigue pas forcément l'ensemble du territoire.

Les professionnels du tourisme, véritables ambassadeurs du territoire auprès des visiteurs, n'en connaissent pas toutes les subtilités et les richesses. Mises à part certaines démarches agritouristiques<sup>17</sup>, les professionnels pâtissent d'un certain manque de mise en réseau. Cette mise en réseau des acteurs touristiques du territoire mais également avec les acteurs "voisins" a été enclenchée dans le cadre de labellisations : Grand Site Occitanie, Spott Camargue, Vignobles et Découvertes, Site Remarquable du Goût... Un accompagnement à la qualification des prestataires touristiques et à la montée en gamme semble également nécessaire sur le territoire, en parallèle à l'affirmation d'une destination touristique entre le littoral méditerranéen et la Camargue, la Provence et les autres pôles touristiques comme Arles, Montpellier ou Avignon.

<sup>15</sup> RGA de 2016. Soit 2,4 % de l'emploi salarié sur le territoire et presque 10% sur Beaucaire Terre d'Argence.

<sup>16</sup> Chiffres clés Interbio Occitanie 2020

<sup>17</sup> Autour des AOP Costières de Nîmes et Olive et Huile d'Olive de Nîmes (Vignobles & Découvertes, Site Remarquable du Goût).

D'autant plus, qu'il existe un potentiel fort autour de la plaisance, de l'agritourisme et du cyclotourisme avec notamment Beaucaire Terre d'Argence, porte d'entrée orientale de l'Occitanie à vélo.

Le territoire dispose d'une offre d'hébergements diversifiée, située principalement sur Nîmes Métropole, mais insuffisante en hôtellerie haut de gamme et en hébergement familial (54 hôtels, 4 campings, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes). La promotion du territoire de Nîmes Métropole, désormais confiée à la SPL Agate, se fait sous une bannière commune avec la ville de Nîmes « Nîmes Tourisme ». Pour l'accueil des touristes, l'Office de tourisme tient un bureau principal à Nîmes et un autre bureau à Saint-Gilles. Sur Beaucaire Terre d'Argence, l'office de tourisme intercommunal tient son accueil dans la Maison du Tourisme et du Patrimoine à Beaucaire.

### 1.1.5 Cadre de vie, paysages, culture et patrimoine

#### Un cadre de vie apprécié et recherché grâce à un socle patrimonial naturel et agricole reconnu

Le territoire occupe une situation privilégiée, idéalement situé entre les Cévennes et la mer Méditerranée, et offre une mosaïque de paysages préservés et vivants, qui génèrent une grande biodiversité et assurent un rôle écologique essentiel.

Les principaux espaces agricoles et naturels participent à la production de paysages à forte identité et à haute valeur écologique (plaine cultivée et récréative du Vistre, plateau mosaïque des Costières, plaine de la Gardonnenque, jardin de la Vaunage).



Le réseau hydrographique est aussi une composante majeure du paysage et un support de biodiversité et d'activités humaines (le Gardon et ses gorges, le Vistre et sa ripisylve, le canal du Rhône à Sète et le canal BRL). Il est ainsi concerné par une dizaine d'unités paysagères dans l'atlas régional des paysages de la DREAL.

De nombreux paysages et espaces naturels sont emblématiques : étangs de la Camargue, gorges du Gardon, deux Grands Sites également reconnus par l'UNESCO comme réserves de biosphère. Les garrigues proposent aussi un environnement de grande valeur patrimoniale et identitaire en proposant un paysage typiquement méditerranéen mettant en scène la trilogie « oliviers, vignes, céréales ».

Le territoire bénéficie également de la proximité avec les Parcs Naturels Régionaux de la Camargue et des Alpilles, le Parc National des Cévennes, le site Causses Cévennes reconnu patrimoine mondial de l'Unesco, pour son paysage culturel d'agropastoralisme méditerranéen.

#### **Une valeur écologique du territoire reconnue à l'échelle internationale**

- Arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, sites classés et inscrits.
- 7 zones Natura 2000 (20 % de la superficie du territoire), 7 ZNIEFF et ZICO (50 % de la superficie du territoire).
- 2 réserves de biosphère.

#### Un patrimoine historique remarquable

Le territoire est marqué par la présence d'un patrimoine antique remarquable. Les vestiges monumentaux concernent la ville de Nîmes (Arènes, Maison Carrée et Castellum, formant avec le Pont-du-Gard un Grand Site Occitanie), mais aussi Beaucaire (mas gallo-romain). Le patrimoine religieux est également exceptionnel (abbaye troglodytique de Saint Roman, abbaye de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO, chapelles romanes et presbytères). De nombreuses traces de l'époque antique existent également sur le territoire de Nîmes Métropole, au-delà de Nîmes : aqueduc, tunnels, oppidums, sépultures, axes de circulation historiques (via Domitia, via Tolosana), bornes miliaires.

Ces traces sont bien souvent méconnues, tout comme le patrimoine rural vernaculaire, alors qu'il est le témoin de l'identité du territoire et qu'il façonne les paysages depuis des siècles. Il s'agit du patrimoine de pierre sèche typique des garrigues (clapas, capitelles), des mas agricoles encore en activité ou transformés en habitations, des ouvrages hydrauliques d'irrigation (canaux, ponts en pierre)...

#### **Des équipements et un patrimoine support d'une offre culturelle et de loisirs authentique**

- 3 Sites patrimoniaux remarquables (Nîmes, St-Gilles, Beaucaire) et 2 Villes et Pays d'Art et d'Histoire.
- 30% des monuments historiques gardois sont situés sur Nîmes, Beaucaire et St-Gilles.
- Un accès à de nombreux équipements culturels nîmois de qualité (théâtres, cinémas, SMAC Paloma, Carré d'Art, musées dont le Musée de la Romanité qui a accueilli sur son premier mois d'ouverture 26 000 visiteurs) et manifestations (Férias, Festival de Nîmes, salons et foires...).
- Sur tout le territoire, un savoir-faire et des traditions vecteur d'identité et de développement économique : les fêtes votives autour des traditions taurines, les nombreux festivals (jazz, film taurin, conte...), la fête de la Vannerie, etc.

#### **1.1.6 Mobilités locales et accessibilité au territoire**

##### Un réseau d'infrastructures de transports performant, mais un maillage local insuffisant.

« Porte d'entrée » de la grande Région Occitanie, le territoire bénéficie d'une situation stratégique entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen, au carrefour de grands flux d'échanges et d'infrastructures de communication nationales et internationales : aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, étoile autoroutière (A9, A54) (renforcée à terme par le futur Contournement Ouest de Nîmes) et étoile ferroviaire (lignes classiques TER et fret, ligne LGV avec l'ouverture depuis fin 2019 de la Gare Nîmes Pont du Gard).

Les collectivités locales, en écho à la politique régionale dans ce domaine, ont d'ailleurs mis au cœur de leur politique de mobilité durable la valorisation et l'optimisation du réseau ferré gardois : mise en œuvre d'un contrat d'axe Nîmes-Alès, projet de Contrat d'Axe Nîmes-Le Grau du Roi, aménagement de PEM autour des gares, haltes ferroviaires, création d'une 3ème voie à quai à la gare Nîmes Pont du Gard, soutien à la réouverture de la ligne rive droite du Rhône au TER...



Toutefois, la forte concentration des activités et des emplois au sein de l'agglomération nîmoise entraîne le développement de nombreux déplacements domicile-travail en étoile depuis la périphérie du territoire vers le cœur de l'agglomération, avec une prépondérance de l'usage de la voiture individuelle. En 2018, 81,6 % des déplacements domicile-travail se font en voiture sur le territoire (75 % pour le motif travail, 7 % se réalisent en transports en commun et seulement 2,5% en vélo. Les principaux axes routiers d'entrée de ville sont ainsi saturés (RN 106, RD40...). Outre les impacts environnementaux, cette dépendance exclusive à l'automobile constitue une dépense conséquente dans le budget des ménages et un handicap majeur pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule (en 2015, 18% des ménages du territoire ne possèdent pas de voiture).

##### Un manque de visibilité des offres alternatives à la voiture

Si le réseau d'infrastructures routières est dense, le territoire souffre toujours d'un manque de connaissance de l'offre de transports alternatifs à l'automobile de la part des habitants du territoire. Il

existe pourtant une offre importante et de nombreux dispositifs en matière de transports en commun (réseaux LiO et Tango<sup>18</sup>, offre TER).

Or, même si un abonnement multimodal existe pour les actifs et les étudiants (l'abonnement kartatoo) cette offre est peu lisible, voire parfois dans certains cas, incohérente notamment au regard des différents dispositifs et des différents acteurs en présence. En résulte, une utilisation limitée des transports collectifs pour les déplacements pendulaires, même si cette modalité de déplacement atteint tout de même 9,7% pour la ville centre Nîmes.

De plus, les espaces d'échanges intermodaux sont encore insuffisants pour permettre un report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes doux aux entrées des pôles urbains, notamment au cœur de l'agglomération nîmoise.



Les transports urbains sont donc encore insuffisamment utilisés, mais vont bénéficier, sur le cœur d'agglomération, d'un réseau réorganisé autour de 2 lignes de TCSP (avec projets d'extension) articulé avec un maillage de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Le maillage de PEM au niveau du SCOt Sud Gard comprend 5 niveaux et 11 sites à aménager à court et moyen terme :

- Niveau 1 (d'intérêt national et international) : Nîmes centre et Nîmes pont du Gard
- Niveau 2 (gares structurantes d'intérêt régional et territorial) : Nîmes-Saint Césaire, Beaucaire et Hoche Sernam.
- Niveau 3 (PEM complémentaires de ceux du niveau 2 et interfaces multimodales) : Saint Génies de Malgoirès
- Niveau 4 (gares qui peuvent devenir des PEM) : Fons, Saint Mamert, Générac)
- Niveau 5 (parking relais et aires de covoiturage) : Bellegarde et Saint Gilles

La part modale du vélo quasi inexistante (moins de 1 % sur l'aire urbaine nîmoise), liée en grande partie au manque d'infrastructures cyclables sécurisées et maillées (seulement 77 kilomètres de pistes cyclables<sup>19</sup>), est un des points faibles de la mobilité durable du territoire, malgré le fort potentiel de développement d'itinéraires mutualisés entre les usages loisirs, tourisme et pendulaires. Sur Nîmes, 142 places en consignes sécurisées pour les vélos personnels, dont 100 en gare de Nîmes et 16 dans chaque P+R permet d'accompagner le développement de l'usage du vélo en zone urbaine.

Les solutions alternatives se trouveront également au travers de nouvelles pratiques et d'initiatives émergentes (covoiturage, autopartage) ou grâce à de nouveaux modes d'organisation du travail (télétravail, téléconférence, coworking).

Plus spécifiquement sur le covoiturage, les collectivités locales s'investissent pour structurer l'offre. En effet, dans la mise en œuvre du PCAET depuis 2019, la CC Beaucaire Terre d'Argence a développé 3 aires de covoiturage (Bellegarde, Fourques, Jonquières-St-Vincent) et une est en projet autour du PEM de Beaucaire. A Nîmes Métropole une aire existe d'ores et déjà au niveau de la sortie d'autoroute Nîmes Centre A54 et trois aires sont en projet : sortie autoroute Nîmes Est (2022), Nîmes Ouest et Vaunage (2023). A noter également le développement d'un Rézopouce sur le territoire du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon qui vient compléter cette offre en zone plus rurale.

La dynamique autour du véhicule non carboné demeure quant à elle naissante avec 588 véhicules électriques immatriculés en 2020 à l'échelle du territoire, mais ils ne représentent que 0,3 % des véhicules dans le parc privé. Pourtant un réseau de 147 points de charges publics pour véhicules électriques est disponible sur le territoire, soit une borne pour un peu plus de 10 véhicules

<sup>18</sup> Liaisons Interurbaines Occitanie (Service Public Occitanie Transports) et Réseau interurbain de Nîmes Métropole. La Communauté d'Agglomération est AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) à contrario de la CCBTA.

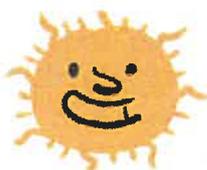
<sup>19</sup> 73,9 kms sur Nîmes Métropole + 17,5 km de bandes cyclables et 3,6 kms sur la CCBTA (source : AUDRNA/ OSM, 2021)

(conformément aux préconisations actuelles de la Commission Européenne en la matière). Le parc de véhicules de la collectivité de Nîmes Métropole est composé de seulement 9% de véhicules électriques en 2021 mais ce chiffre est en constante augmentation.

Enfin, il faut souligner la tendance des consommateurs à se déporter vers les modèles de voitures les moins polluants avec une part de voitures immatriculées émettant moins de 120g/km de CO2 de 70,4% à l'échelle du territoire<sup>20</sup>.

### 1.1.7 Les énergies et transition écologique

#### Un territoire favorable aux énergies renouvelables (EnR)



Le soleil représente le principal gisement d'EnR avec un ensoleillement moyen compris entre 1 550 et 1 660 kWh/m<sup>2</sup> très supérieur à la moyenne nationale. Le potentiel d'installations photovoltaïques et thermiques est très important sur le bâti (équipements, activités, bâtiments agricoles), surtout dans les pôles urbains (Nîmes, Saint-Gilles et Beaucaire). Ce potentiel est non négligeable sur les zones dégradées comme les anciennes décharges et sur les parkings (potentiel à développer sous la forme d'ombrières par exemple). A l'échelle du territoire, la production potentielle en toiture sur bâtiments (équipements publics et les bâtiments agricoles) et en ombrières de parking est de 89 100 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 64.000 foyers (hors chauffage<sup>21</sup>). Selon le profil climat énergie de Nîmes Métropole, le territoire est également particulièrement propice à l'installation de chauffe-eau solaire.

A noter que le seul parc éolien du Gard se trouve en Terre d'Argence pour une puissance de 12 MW, sachant que la vallée du Rhône et ses abords se prêtent fortement à ce type d'installations. En matière de photovoltaïque, la CNR a déployé plusieurs parcs en Terre d'Argence notamment sur les communes de Vallabrègues (2) et de Beaucaire (1). D'autres acteurs ont déjà réalisé ce type d'installation et de nouvelles sont en phase projet sur les deux EPCI.

La production d'énergie sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est de 1 359 GWh en 2019 composée à :

- 10 % d'énergie solaire
- 2 % d'énergie éolienne
- 85 % d'énergie hydraulique (barrage de Vallabrègues)
- 3 % des bioénergies
- 1 % de la cogénération

La part d'énergie renouvelable sur la consommation d'énergie est estimée à 25 % soit 265,9 GWh en 2017.

#### **Autres gisements d'EnR à étudier et à consolider avec une mobilisation des acteurs de la filière**

- biomasse : potentiel important avec le bois-énergie<sup>22</sup> (garrigues et massif des Cévennes).
- géothermie : potentiel moyen à fort<sup>23</sup> pouvant être limité par les fortes sollicitations sur les réservoirs d'eau.
- grand éolien : potentiel très limité (urbanisation, servitudes radars, sensibilités écologiques) avec un seul secteur propice (partie ouest du Bois des Lens en ZDE).
- petit ou micro-éolien : potentiel dans les zones d'activités, commerciales ou industrielles.

<sup>20</sup> Source : SDES – RSVERO 2019

<sup>21</sup> D'après les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard

<sup>22</sup> La biomasse agricole étant plus hétérogène.

<sup>23</sup> Une exploitation est envisagée sur les écoquartiers de la Ville de Nîmes.

## Un territoire vulnérable au changement climatique

Le changement climatique en cours (à horizon 2050 : hausse de 2,8 °C des températures moyennes et hausse de 40 % de la durée des épisodes de sécheresse) va avoir des effets dans de nombreux domaines : la ressource en eau, la biodiversité, l'agriculture, les risques naturels, le tourisme, la santé...



Une recrudescence du nombre d'incendies, d'épisodes de canicule et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluvieux pouvant engendrer des inondations sont à prévoir. Depuis 1982, le territoire a subi 453 arrêts de catastrophes naturelles, en particulier inondations et incendies. Des impacts sont également attendus sur l'agriculture pouvant impliquer des pertes de récoltes (maladies, manque d'eau, pollinisation décalée des insectes, problèmes de dormance trop courte et de germination perturbée...).

Sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, 868 KteqCO<sup>2</sup> équivalents sont rejetés par an, ces émissions sont principalement induites par le secteur industriel sur le territoire de la CCBTA alors que sur l'agglomération nîmoise ce sont les mobilités qui sont la première source d'émission.

Des perturbations sont déjà observées sur l'arboriculture, le maraîchage et la vigne. La biodiversité du territoire est également menacée compte tenu de la modification des aires de répartition des espèces et de l'évolution des habitats. L'étude menée par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) en 2018 sur Beaucaire Terre d'Argence confirme ces problématiques et la prise de conscience des agriculteurs qui ont modifié certaines de leurs pratiques et de leurs cultures.

Toutefois, les possibilités d'actions locales existent, tant dans le domaine de la rénovation énergétique que sur le secteur des transports dépendant des énergies fossiles<sup>24</sup>. À travers la révision réalisée ou en cours de leurs documents cadres, les collectivités affichent leur volonté de poursuivre la lutte contre un étalement urbain encore important qui génère une pression foncière et toujours plus de déplacements. Bien que l'artificialisation des sols ces 10 dernières années reste maîtrisée avec une évolution de +0,9%<sup>25</sup>, ce chiffre demeure au-dessus de la tendance départementale de +0,5% sur la même période. Cette artificialisation des sols concerne majoritairement l'habitat (59% des surfaces) et se fait principalement dans les enveloppes urbaines (66% des permis de construire sur Nîmes Métropole et 57,2% en Terre d'Argence).

Les déchets représentent une autre ressource majeure pour le territoire, notamment à Nîmes Métropole, où sont collectées annuellement 75 000 tonnes d'ordures ménagères dont l'incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique Nîmes-Evolia produit en électricité l'équivalent de 1/5 de la consommation de la ville de Nîmes. La filière biogaz portée par Nîmes Métropole à partir de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Nîmes est quant à elle émergente, mais va trouver une première application concrète de valorisation dans le cadre de la future alimentation des rames du TCSP 2. De même sur Beaucaire Terre d'Argence, l'implantation d'une usine de méthanisation de traitement des déchets agro-alimentaires (Projet FONROCHE) d'une capacité de 100 000 tonnes assorti d'un plan d'épandage est en cours.



Au-delà de la valorisation, un travail de limitation de la production de déchets sur le territoire est à soutenir avec une production de déchets ménagers et assimilés sur l'année 2020 de 1168 kg par habitant et par an<sup>26</sup>.

## Un territoire marqué à un réseau hydrographique à préserver

Les enjeux de préservation et d'amélioration de la qualité du réseau hydrographique notamment en termes d'eaux superficielles, demeurent forts car, l'état écologique des cours d'eau est principalement

<sup>24</sup> Le secteur des transports représente 40 % de l'énergie consommée et 46 % des émissions de GES de Nîmes Métropole.

<sup>25</sup> Soit 1036 hectares sur la période 2009-2010.

<sup>26</sup> 581 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles, 89,3 kg/hab/an d'emballages et de papiers recyclables, 45 kg/hab/an de verres, 449 kg/hab/an de déchets en déchèteries et d'encombrants

« mauvais à médiocre ». Cette situation est liée à une altération de la continuité ou de la morphologie du cours d'eau et une pollution par les pesticides ou les matières organiques et oxydables et/ou une eutrophisation. Plus spécifiquement sur le périmètre du SAGE Vistre et des Nappes Vistrenque et Costières, les milieux sont pauvres en diversité écologique, tant au niveau faunistique que floristique, et la morphologie des cours d'eau est dans l'ensemble détériorée.

Conscientes de cette situation, les communes s'engagent davantage pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires autour du label « Terre Saine »<sup>27</sup> et plus largement, en matière de protection de l'environnement avec le label « Territoire engagé pour la nature<sup>28</sup> ».

La préservation de la ressource en eau passe également par la question de la qualité de l'assainissement collectif. Outre un réseau important de stations d'épuration<sup>29</sup> qui rejettent les eaux traitées dans les bassins versants du Vistre (36% des STEP) et du Vidourle (31% des STEP), plusieurs STEP font l'objet en 2019 de non-conformité de performance.

### 1.1.8 Synthèse des enjeux au regard des 3 piliers du CRTE

#### Cohésion sociale :

- Un enjeu d'affirmation et de mise en œuvre d'un modèle de développement territorial moins concentré et de lien urbain/rural :
  - Qui s'appuie sur de véritables pôles secondaires offrant des services et des emplois, bien desservis, pour « desserrer » le territoire,
  - Sans créer de l'étalement urbain, en s'adaptant à une croissance démographique moins forte qu'auparavant.
  - Un enjeu de cohésion sociale et de vivre ensemble, particulièrement affirmé dans les villes mais aussi pour offrir un avenir à la jeunesse
- Un enjeu fort d'adaptation de l'offre de logements à l'armature territoriale, moins concentrée dans les villes accueillant déjà une population défavorisée et adaptée aux changements à venir (vieillesse, changement climatique et chaleur) et devant faire face aux pressions.
- Un enjeu de préservation du cadre naturel et de la qualité de vie des habitants qui passe par la nécessité de baisser les émissions de gaz à effet de serre, en particulier liées au transport routier, par la décarbonation de la mobilité, en travaillant sur des mobilités alternatives et douces en lien avec un modèle territorial moins centralisé.

#### Relance économique :

- Ce territoire, attractif au niveau résidentiel, n'exploite pas encore tout son potentiel en matière de développement économique. Cet écosystème économique ne pourra se consolider qu'à travers :
  - le développement de ses filières d'excellences (Risque/Sécurité Civile, Santé/Bien être) et de ses ressources endogènes (agro-alimentaire et tourisme)
  - la création d'un pôle d'enseignement supérieur et d'innovation dédié
  - la mise en œuvre de ses grands projets urbains et économiques (Magna Porta et Porte Ouest).
- Un enjeu à s'appuyer sur la base économique diversifiée du territoire pour maintenir sa résilience aux crises et à renforcer et développer des filières d'excellence (numérique, sécurité civile et risques, santé, filières en lien avec la transition écologique)

<sup>27</sup> 7 communes ont obtenu ce label : St-Geniès-de-Malgoirès, St-Mamert-du-Gard, St-Gervasy, Garons, La Rouvière, Rodilhan, Cabrières

<sup>28</sup> Nîmes Métropole a reçu le label en 2019 et la Ville de Nîmes en 2020.

<sup>29</sup> 80 stations d'épuration à l'échelle du SCOT Sud Gard

- Un enjeu de complémentarité sphère présentielle / productive du territoire pour soutenir les activités productives
- Un enjeu de capitalisation sur l'excellence agricole en préservant le foncier, en amplifiant l'existant et en permettant à la population de bénéficier d'une alimentation durable
- Un enjeu à créer des emplois pour tous, à la fois pour absorber la croissance démographique et pour offrir des potentiels aux personnes sans emploi, notamment les jeunes, et à améliorer le niveau de formation en lien avec les emplois créés
- Un enjeu d'accueil des entreprises pour renforcer un écosystème économique moins centralisé autour de Nîmes, en maîtrisant l'artificialisation du territoire par un réinvestissement et une reconfiguration d'espaces existant en friches ou en sous-utilisation
- Un enjeu de rayonnement du tourisme en capitalisant sur le patrimoine architectural et vernaculaire des communes mais aussi en organisant un tourisme vert et bleu au bénéfice de tout le territoire

### **Transition écologique**

- Un enjeu de préservation du cadre naturel et de la qualité de vie des habitants qui passe par :
  - La nécessité de baisser les émissions de gaz à effet de serre notamment par la décarbonation de l'industrie et du secteur résidentiel
  - La baisse de la pression foncière et de l'artificialisation pour préserver les espaces naturels et agricoles qui constituent une force du territoire, à coupler avec une anticipation du changement climatique et de ses impacts sur ces espaces
  - L'accès à une alimentation durable pour tous
  - Une qualité des cours d'eau à améliorer pour préserver leur bon état écologique
  - La gestion des risques naturels
- Un nouveau modèle à concrétiser grâce à la transformation du potentiel sur les ENR et plus largement sur l'adaptation au changement climatique.

## **1.2. Principes d'élaboration du CRTE**

Les cosignataires se sont accordés pour que ce CRTE favorise la mise en œuvre d'un projet de territoire et prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation existants ou en cours d'élaboration :

- SCOT Sud Gard couvrant l'ensemble du territoire et le PÉTR Vidourle Camargue,
- Stratégie LEADER du GAL « De Garrigues en Costières »,
- PCAET de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole en cours d'élaboration,
- PCAET de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
- Plan Local de l'Habitat de Nîmes Métropole,
- Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence en cours de révision,
- PAT de Nîmes Métropole en cours d'élaboration,
- PAT de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
- PDU de Nîmes Métropole (PDM est en cours d'élaboration),
- Projet Nîmes Métropole 2030 en voie d'actualisation,
- Projet de territoire en cours de Beaucaire Terre d'Argence,
- ...

Sur la base des enjeux présentés, des documents de planification existants et d'une synthèse des projets de territoire des deux EPCI, le CRTE décline un projet de développement en orientations stratégiques et en actions opérationnelles pour accompagner le territoire dans sa transformation à

moyen et long terme. Le tout en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans (2021-2026). Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### 1.3. Présentation des dispositifs en cours sur le territoire

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- **L'Approche Territoriale Intégrée (ATI)**, démarche territoriale du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville situés sur le territoire de Nîmes Métropole, pilotée par Nîmes Métropole dont l'enveloppe est à ce jour entièrement mobilisée.
- Le **Programme LEADER** géré par le GAL « De Garrigues en Costières » et porté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes visant à structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural avec une enveloppe de fonds LEADER/FEADER.
- **L'Appel à projets FEDER** Soutien aux grandes itinérances du Massif central.
- Le **Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2018-2021** / Département du Gard / PETR Garrigues et Costières de Nîmes / CA Nîmes Métropole / CC Beaucaire Terre d'Argence.
- Les **contrats Bourgs-Centres Occitanie 2018-2021** pour les communes de : Bouillargues, Caveirac, Clarensac, Générac, La Calmette, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Rodilhan, St-Geniès-de-Malgoirès Saint-Gilles, Beaucaire, Bellegarde, Jonquières-Saint-Vincent.
- Les contrats territoriaux annuels avec le Conseil Départemental du Gard : **Pactes Territoriaux**.
- Le programme **Petites Villes de demain** engagé sur la commune de Saint Gilles et pour les communes de Beaucaire et Bellegarde avec une coordination par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence pour une durée de 6 ans.
- Le **Nouveau Programme National de Renouveau Urbain** engagé sur la Commune de Nîmes.
- Les **Contrats de Ville** portés par Nîmes Métropole (2015/2020) et la CC Beaucaire Terre d'Argence.
- Les **Contrats Grand Site Occitanie** Nîmes Pont du Gard Uzès et Aigues-Mortes Camargue Gardoise.
- Le programme des **aides financières en faveur de l'habitat ancien** mis en place par Nîmes métropole.
- L'**OPAH RU** mis en place par la CC Beaucaire Terre d'Argence sur les communes de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent.
- Le règlement **d'aide à l'immobilier d'entreprises** mis en place par Nîmes métropole.

- Le règlement **d'aide à l'immobilier d'entreprises** mis en place par la CC Beaucaire Terre d'Argence
- La convention **PAPI Nîmes-Cadereaux 2015-2020** et ses avenants n°1 & 2
- Doctrine attribution fonds de concours pour la période 2021/2025 mise en place par Nîmes Métropole

## Article 2 – Ambition du territoire

### 2.1 : Présentation des enjeux et orientations stratégiques

Le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est confronté à un enjeu majeur : **continuer à accueillir de la population sur son territoire et poursuivre son développement pour offrir des opportunités à ses habitants**, et particulièrement à sa jeunesse, **le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver**, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels. **Ce développement, gage de réduction des fragilités sociales du territoire, doit donc trouver des voies durables** pour se matérialiser.

Ces voies passent ainsi par un **modèle territorial renouvelé**, qui, tout en s'appuyant sur Nîmes, la ville centre du territoire et son pôle d'équipements et de services qui rayonne à une échelle plus large, doit **conforter également de véritables pôles secondaires**. C'est à cette condition qu'un équilibre territorial concret pourra s'opérer, permettant aussi de construire une mobilité moins dépendante de la voiture individuelle, bénéfique autant pour l'environnement que pour le pouvoir d'achat des ménages.

Le territoire peut s'appuyer sur son économie diversifiée pour son développement, gage de résilience, en s'appuyant sur la **complémentarité des activités présentes et des spécificités productives**. Il s'agit en effet de renforcer les créations d'emplois pour offrir des débouchés aux actifs et aux jeunes, avec l'ambition de résoudre le paradoxe occitan, qui nécessite de créer plus d'emplois que la population active présente du fait de l'attractivité démographique. Ce développement, économique et touristique, doit ainsi soutenir cette économie diversifiée et développer et renforcer les filières d'excellence, en accueillant de nouvelles entreprises ou en favorisant le développement des entreprises locales. Le territoire ambitionne ainsi garantir cet accueil avec un aménagement économique adapté, qu'il s'agisse d'immobilier ou de foncier à vocation économique, en tenant compte des nouveaux usages post crise sanitaire et des contraintes du territoire (zones protégées, risques naturels...).

Enfin, **ce développement doit entrer en résonance avec la transition écologique qui constitue à la fois un vecteur de croissance pour le territoire** (développement des énergies renouvelables, filière autour de la valorisation des déchets et plus largement économie circulaire, préservation du capital touristique pour le développement d'un tourisme vert et bleu...) **et un vecteur d'amélioration de la qualité de vie des habitants**. Les effets du changement climatique doivent en effet être atténués et anticipés au mieux, afin de limiter les risques naturels et leurs effets sur les personnes et les biens, les impacts sur l'agriculture et sa capacité à produire une alimentation durable au bénéfice des habitants et les aléas sur l'eau.

Cette ambition se décline en trois grandes orientations :

- **Orientation 1 : Déployer un modèle de développement favorisant l'équilibre territorial et la cohésion sociale**
- **Orientation 2 : Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable**
- **Orientation 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée**

## **Orientation 1 : Déployer un modèle de développement favorisant l'équilibre territorial et la cohésion sociale**

Le premier objectif stratégique vise à **aménager durablement le territoire, améliorer le cadre de vie et renforcer les polarités secondaires et les centres-bourgs**. Cela passe par l'élaboration d'une politique foncière et d'aménagement qui permette un renforcement des pôles secondaires et des centres-bourgs, en complément du cœur d'agglomération, par la formalisation et la mise en œuvre de projets globaux de développement dans ces centralités et plus largement par l'amélioration du cadre de vie et des aménagements qualitatifs, qui s'appuie sur la préservation de l'identité du territoire et de ses villes et villages.

Le second objectif vise à **développer et améliorer les équipements et services structurants et de proximité**, en renforçant l'offre de services à la population. Cela passe par le soutien à des actions et animations à destination des habitants ou par la réalisation d'équipements, dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, de la petite enfance et de la jeunesse. Sont ici admis à la fois des équipements structurants mais aussi des équipements de proximité compte-tenu d'un manque de ces derniers dans certaines parties du territoire et de la nécessité de construire un modèle de développement territorial plus déconcentré, renforçant à la fois le lien social et la vie active dans les villes et villages. Ces investissements doivent également viser à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (exemplarité des bâtiments publics). L'accès au numérique doit être un corollaire du développement des équipements, pour permettre d'accéder à l'ensemble des services y compris par voie dématérialisée en accompagnant dans le même temps, l'appropriation du numérique par l'ensemble des usagers pour ne pas créer ou accentuer la fracture numérique. L'objectif vise aussi à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé face à une démographie médicale qui va se dégrader dans les années à venir.

Le troisième objectif a pour visée de **créer une offre de logements adaptée à l'armature territoriale** en diversifiant cette offre pour répondre aux besoins de tous, et en la positionnant de façon répartie sur le territoire afin qu'elle soit moins polarisée, en particulier pour les logements sociaux. En parallèle du développement de nouveaux logements, la remise sur le marché de logements vacants doit être une priorité pour les villes touchées par la vacance. Enfin, il s'agit pour le territoire d'innover dans l'habitat, en s'appuyant sur les nouvelles formes de logement pour répondre aux besoins diversifiés, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes ménages...

**Créer les conditions du bien-vivre ensemble** constitue le quatrième objectif de cette orientation. Le territoire souhaite ainsi favoriser la cohésion et l'accompagnement social, soutenir l'émergence d'actions, de lieux de vie et de rencontres créateurs de lien social, mais aussi accompagner au mieux les personnes handicapées vers l'autonomie par une prise en charge adéquate.

Enfin, un cinquième objectif visant à **adapter la mobilité au nouveau modèle territorial, par un maillage adéquat et favorisant la décarbonation de la mobilité** est acté. Ce nouveau modèle de mobilité doit passer par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité concertée, par le renforcement de transports maillés et intermodaux pour améliorer la desserte du territoire ainsi que par le développement d'alternatives à l'autosolisme, par la décarbonation des parcs automobiles notamment des collectivités, par le déploiement d'une politique vélo proactive et de réseaux piétonniers face à un territoire aujourd'hui fortement marqué par la voiture individuelle.

## **Orientation 2 : Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable**

L'écosystème économique doit être renforcé pour assurer le développement du territoire et la création d'emplois pour tous les habitants. Cela passe par le **développement des filières d'excellence et des activités stratégiques et innovantes**, en renforçant les filières d'excellence déjà identifiées (risques et sécurité civile) et en soutenant de nouvelles filières (traitement, prévention et valorisation

des déchets, filière autour des énergies renouvelables), en accompagnement l'installation et le développement d'entreprises innovantes dont les initiatives en faveur de la ville intelligentes.

C'est également par le **soutien aux activités productives et présentes, passant par un aménagement économique raisonné**, que le territoire pourra se développer. Cet objectif vise ainsi la gestion tactique et durable des ressources foncières et immobilières du territoire, notamment en requalifiant et aménageant durablement les zones d'activités, en réalisant des produits immobiliers adaptés aux nouveaux besoins des entreprises et entrepreneurs, tout en continuant à soutenir les activités de proximité, commerciales et artisanales, dans les centres-bourgs et ville centre. Au-delà de l'aménagement économique et de la réponse aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises, l'accompagnement des entreprises et entrepreneurs reste un fort levier de leur développement. La silver economy est également identifiée comme un secteur important de l'économie présente qui peut être renforcée en lien avec le vieillissement du territoire.

C'est aussi par la vitalité du secteur agricole que le territoire peut affirmer son identité et amplifier son développement, en **confortant l'excellence de l'agriculture et de l'agroalimentaire**. Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs, soutenir les pratiques agricoles vertueuses sur le territoire (agriculture biologique, agroforesterie et autres actions favorisant la séquestration carbone...), encourager la valorisation et la transformation de produits agricoles constituent des leviers puissants. A l'autre bout de la chaîne, il s'agit également de permettre la transition des pratiques alimentaires des citoyens pour un accès de tous à une alimentation durable.

**Créer des emplois et des formations adaptés aux personnes privées d'emploi, en particulier les jeunes**, s'avère indispensable pour faciliter l'accès à l'emploi et s'assurer de l'adéquation entre offre et demande d'emploi. Cela passe par l'accompagnement des personnes en situation de fragilité dans leurs parcours de formation, d'insertion et de recherche d'emploi, le développement de formations en lien avec le tissu économique pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et le soutien aux établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

Le tourisme constitue également une thématique forte pour le développement économique, avec l'ambition de **faire rayonner le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine historique et le tourisme vert** (tourisme de nature) et **bleu** (tourisme fluvial), en agissant à la fois sur le renforcement et la diversification de l'offre d'hébergement, le développement et la réhabilitation des infrastructures et offres touristiques, la conservation et la restauration du patrimoine et la mise en valeur de l'offre à travers des services et animations.

### **Orientation 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée**

Enfin, l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée passe par la **préservation et la mise en valeur des écosystèmes naturels et de la biodiversité**. Cet objectif se décline en plusieurs items, comme le développement de l'éducation à l'environnement, le déploiement d'actions de lutte contre les atteintes à l'environnement, de renaturation et de végétalisation des espaces habités, mais aussi la préservation, la gestion et l'animation des espaces naturels et la facilitation de la cohabitation des différents usages des espaces naturels.

Il s'agit aussi de s'engager dans **plus d'efficacité énergétique et une baisse des consommations pour aller vers un territoire à énergie positive et à économie circulaire**. Cette efficacité énergétique implique de maîtriser les consommations par un éclairage urbain renouvelé ou modulé, par l'incitation à la sobriété ou la rénovation énergétique des bâtiments, avec des solutions de chauffage, de refroidissement et de stockage d'énergie moins consommateurs d'énergie, moins émetteurs de gaz à effet de serre et innovants ou encore par la valorisation des ressources dans leur diversité (réemploi, recyclage...).

C'est aussi en **capitalisant sur le potentiel du territoire en matières d'énergies renouvelables** (photovoltaïque, géothermie, biomasse, hydrogène vert, hydraulique...), que le territoire pourra activer un développement plus durable.

De même, **agir pour la qualité des eaux et mieux gérer les ressources naturelles** apparaît comme une condition d'un développement durable, en accompagnant les particuliers et les professionnels dans leur maîtrise des consommations en eau, en maîtrisant la pression sur la ressource en quantité et en qualité mais aussi par les réflexions sur la réutilisation des eaux brutes et le maintien d'infrastructures de qualité dans le captage et l'acheminement de l'eau.

Enfin, il s'agit de **construire la résilience aux risques naturels et au changement climatique** alors que le territoire est déjà fortement sujet aux risques naturels et que ceux-ci seront amplifiés par le changement climatique. La sensibilisation de la population aux risques constitue un vecteur de résilience, tandis que la prise en compte de ces risques dans l'aménagement du territoire doit être amplifiée et les investissements de réduction et atténuation des risques renforcés. L'adaptation du territoire au changement climatique est également essentielle en sus des mesures d'atténuation, en particulier face au risque canicule qui va s'amplifier et impose d'aménager différemment les villes en particulier.

## 2.2 : Armature du CRTE

ORIENTATION 1 Développer un modèle de développement territorial résilient territorial et la proximité sociale	
Objectif stratégique 1 : Aménager durablement le territoire, améliorer le cadre de vie et renforcer les polarités secondaires et les centres bourgs	
1.1.1	Disposer d'une politique foncière et d'aménagement permettant le renforcement des centralités et la revitalisation des centres-bourgs
1.1.2	Accompagner la formalisation et la mise en œuvre de projets globaux de développement : PVD, BCO, schémas équipements, quartiers durables actifs...
1.1.3	Améliorer le cadre de vie et la qualité des aménagements en préservant l'identité du territoire
Objectif stratégique 2 : Développer et améliorer les équipements et services structurants et de proximité	
1.2.1	Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé
1.2.2	Mettre en réseau et renforcer l'offre de services à la population en soutenant des actions ou en réalisant des équipements majeurs et de proximité (sport, culture, loisirs, petite enfance, jeunesse) et en visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (exemplarité des bâtiments publics).
1.2.3	Faciliter et développer l'accès au numérique
Objectif stratégique 3 : Créer une offre de logements adaptée à l'armature territoriale	
1.3.1	Diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins de tous
1.3.2	Inventer de nouvelles formes d'habitat
1.3.3	Résorber la vacance
Objectif stratégique 4 : Créer les conditions du bien-vivre ensemble	
1.4.1	Favoriser la cohésion sociale et l'accompagnement social
1.4.2	Favoriser l'émergence d'actions, de lieux de vie et de rencontres, créateurs de lien social sur le territoire
1.4.3	Accompagner les personnes handicapées vers l'autonomie par une prise en charge adéquate
Objectif stratégique 5 : Adapter la mobilité à ce nouveau modèle territorial par un maillage adéquat et favorisant la décarbonation de la mobilité	
1.5.1	Elaborer, mettre en œuvre une stratégie de mobilité concertée
1.5.2	Renforcer des transports maillés et intermodaux pour améliorer la desserte du territoire
1.5.3	Développer des alternatives à l'autosolisme et aux véhicules carbonés.
1.5.4	Mener une politique vélo proactive
1.5.5	Développer les réseaux piétonniers

## ORIENTATION 2 Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable

### Objectif stratégique 1 : Développer les filières d'excellence et les activités stratégiques et innovantes

- 2.1.1 Créer un centre européen de sécurité civile
- 2.1.2 Structurer une filière sur le traitement, la prévention et la valorisation des déchets
- 2.1.3 Créer une filière autour des EnR
- 2.1.4 Accompagner l'installation et le développement d'entreprises innovantes sur le territoire et structurer et soutenir des initiatives sur la ville intelligente

### Objectif stratégique 2 : Soutenir les activités productives et présentes par un aménagement économique raisonné

- 2.2.1 Gérer tactiquement et durablement les ressources foncières et immobilières du territoire
- 2.2.2 Requalifier et aménager durablement les ZAE
- 2.2.3 Réaliser des produits immobiliers adaptés aux nouveaux besoins des entreprises et des entrepreneurs
- 2.2.4 Soutenir les activités commerciales et artisanales dans les centres-bourgs et la ville centre
- 2.2.5 Soutenir les entreprises de la création à leur développement
- 2.2.6 Développer la silver economy

### Objectif stratégique 3 : Conforter l'excellence de l'agriculture et l'agroalimentaire

- 2.3.1 Encourager l'installation, soutenir les pratiques agricoles vertueuses du territoire (agriculture biologique, agroforesterie et autres actions favorisant la séquestration carbone...)
- 2.3.2 Encourager la valorisation et la transformation des produits agricoles
- 2.3.3 Accompagner la transition des pratiques alimentaires des citoyens

### Objectif stratégique 4 : Créer des emplois et des formations adaptés aux personnes privées d'emploi, en particulier les jeunes

- 2.4.1 Accompagner les personnes en situation de fragilité dans leurs parcours de formation, l'insertion et de recherche d'emploi (ex : aide à la mobilité des jeunes...)
- 2.4.2 Développer des formations en lien avec le tissu économique pour répondre au mieux aux besoins des entreprises
- 2.4.3 Soutenir les établissements d'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation

### Objectif stratégique 5 : Faire rayonner le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine historique et le tourisme vert et bleu

- 2.5.1 Renforcer et diversifier l'offre d'hébergement touristique
- 2.5.2 Développer et réhabiliter les infrastructures pour accompagner la politique touristique du territoire
- 2.5.3 Conserver et restaurer le patrimoine
- 2.5.4 Proposer des animations et des services pour mettre en valeur l'offre touristique et renforcer la complémentarité entre l'activité touristique rurale et urbaine
- 2.5.5 Accompagner l'appropriation du territoire par les habitants

ORIENTATION 3 Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée	
Objectif stratégique 1 : Préserver et mettre en valeur les écosystèmes naturels et la biodiversité	
3.1.1	Valoriser la diversité des paysages et du patrimoine via le développement à l'éducation à l'environnement
3.1.2	Déployer des actions de lutte contre les atteintes à l'environnement
3.1.3	Encourager la renaturation et la revégétalisation dans les espaces habités
3.1.4	Mettre en œuvre le programme d'actions concernant la préservation, la gestion et l'animation des espaces naturels et faciliter la cohabitation des usages des espaces naturels
Objectif stratégique 2 : Renforcer l'efficacité énergétique et favoriser la baisse des consommations pour aller vers un territoire à énergie positive et à économie circulaire	
3.2.1	Maîtriser les consommations énergétiques par un éclairage urbain renouvelé et/ou une modulation de l'éclairage
3.2.2	Favoriser la sobriété et la rénovation énergétique des bâtiments et déployer des solutions de chauffage / refroidissement / stockage d'énergie innovantes
3.2.3	Valoriser les ressources dans leur diversité
3.2.4	Modifier les comportements individuels et collectifs ; publics et privés
Objectif stratégique 3 : Capitaliser sur le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables	
3.3.1	Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse, hydrogène vert, hydraulique...)
3.3.2	Augmenter le potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage
Objectif stratégique 4 : Agir pour la qualité des eaux et mieux gérer les ressources naturelles	
3.4.1	Accompagner les particuliers et les professionnels dans leur maîtrise des consommations en eau
3.4.2	Développer les possibilités de réutilisation des eaux brutes
3.4.3	Maîtriser la pression en quantité et qualité sur la ressource
3.4.4	Maintenir des infrastructures de qualité dans le captage et l'acheminement de l'eau
Objectif stratégique 5 : Construire la résilience aux risques naturels et au changement climatique	
3.5.1	Sensibiliser la population aux risques pour la protéger
3.5.2	Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire et poursuivre les investissements de réduction et atténuation des risques (ex : réseaux d'eaux pluviales, entretien des cours d'eau...)
3.5.3	S'adapter face au changement climatique et au risque canicule

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **Annexe 1**. Ces fiches, déclinées au niveau de chaque objectif stratégique, reprennent le contexte, un descriptif de l'objectif, les actions opérationnelles, les types de projets visés et des exemples de projets recensés sur 2021-2026.

Des indicateurs de réalisation et d'observation / impact sont également définis afin de pouvoir évaluer et ajuster le CRTE.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 3 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Le recensement des contractualisations existantes réalisé dans le diagnostic du territoire (cf 1.2.) a permis d’identifier que le territoire était engagé dans de nombreux partenariats avec l’Etat mais également avec la Région Occitanie, le Département du Gard et les territoires voisins.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats de l’Etat préexistants pourront être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

### 3.2. Validation des actions

Lors de la signature de la Convention d’initialisation/protocole d’engagement, les collectivités ont recensé, les financements d’ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l’être dans la phase préparatoire du CRTE, pour des actions prêtes à démarrer en 2021. (cf. Annexe de la Convention d’initialisation).

Un tableau de bord de suivi de l’ensemble des projets a été établi par le territoire, il est régulièrement renseigné et décrit l’avancement des actions (cohérence des actions avec les orientations stratégiques, état d’avancement, mobilisation des moyens et financements, indicateurs...).

Une liste indicative des projets 2022 sur le territoire a été extraite et chaque projet a été rattaché à un objectif stratégique du CRTE. (cf. Annexe 2)

Ces projets seront affinés au premier trimestre 2022 et présentés sous forme de fiche action.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque année, une liste des projets sera actualisée et validée lors d’un comité de pilotage. Les actions prêtes à démarrer seront inscrites dans un programme opérationnel annuel qui détaillera la participation des différents partenaires.

Les projets accompagnés peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale ou économique ou culturelle ou environnementale. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

### 3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d’autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se

traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Elles s'expriment dans le cadre de dispositifs variés et multi-thématiques : Plan Littoral 2021, Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, Spott Camargue, Grand Site Occitanie, Association Grande Provence...

Ces actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

## Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 5 - Engagements des partenaires

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR et ses 2 EPCI assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Le contrat concernant deux EPCI, ceux-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation du PETR comme interlocuteur aux côtés des deux EPCI concernés.

Le PETR et ses EPCI s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PETR et ses EPCI signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le PETR et ses EPCI signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maître d'ouvrage.

## 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial par l'intermédiaire de ses différents outils : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### **5.4. Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### **5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera par principe le CRTE et le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTOPM). La signature de ce PTO entre le Préfet de Département et la Région permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation. Le Département pourra en être partie prenante.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 6.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, des services de l'Etat, ainsi que des représentants du Département.

Pourront être également associés des représentants d'autres collectivités, établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, les services de l'ADEME, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que des représentants de la société civile (Conseils de développement du territoire, comité de programmation LEADER...).

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions qui pourront donner lieu, le cas échéant à des propositions de modifications de programmation ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

### 6.2. Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants de l'ensemble des co-signataires. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux tous les acteurs qui concourent au développement du territoire au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE (chambres consulaires, CAUE...).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues dans le programme opérationnel annuel, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches orientations stratégiques ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations.

### 6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les indicateurs de suivi seront précisés dans les fiches « orientations stratégiques » avec des objectifs détaillés.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans (2021-2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Il est convenu entre les Parties, un premier avenant modifiant les annexes courant 2022 afin de permettre :

- La mise à jour des fiches « orientations stratégiques » et notamment des indicateurs.
- La précision des projets matures 2022.
- La réalisation de fiches actions pour les projets sélectionnés en 2022.
- La création d'une annexe comportant le programme opérationnel annuel qui résultera de la priorisation, conformément aux dispositions de l'Article 3.2

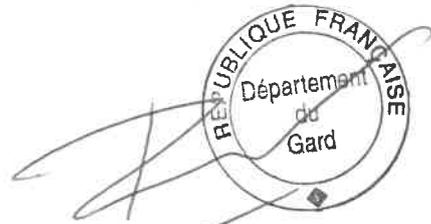
## **Article 11 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Nîmes, le... 22 décembre 2021

<p>La Préfète du département du GARD</p>  <p>Marie-Françoise LECAILLON</p>	<p>La Présidente du Conseil Départemental du GARD</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>
<p>Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes</p>  <p>Rémi NICOLAS</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole</p>  <p>Franck PROUST</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Beucaire Terre d'Argence</p>  <p>Juan MARTINEZ</p>	